

C.C.A.S. de NOGENT-SUR-VERDIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **neuf avril** à dix-huit heures trente minutes, le conseil d'administration du C.C.A.S, dûment convoqué par Monsieur le Président Philippe MOREAU le 1^{er} avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU

Présents : Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Virginie PRESLES, Madeleine OLANIER
 Suzy EDMONT, Jean-Marie TOTH

Absents excusés : Sandrine GUILLOCHON, Michel BROSSET, Viviane BARRASSE

Absentes : Dominique DENIS, Marie VIANA

2025-003 : Budget primitif 2025

Madame la Vice-Présidente Maryse TRIPIER présente au Conseil d'administration le projet de budget primitif 2025, qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chap 011 Charges à caractère général	12 500.00 €	Chap 002 Résultat reporté	13 901.70 €
Chap 65 Autres charges gestion courante	20 000.00 €	Chap 70 Produits des services	300.00 €
		Chap 74 Dotations, subventions	18 000.00 €
		Chap 75 Autres produits gestion	298.30 €
Total Dépenses Fonctionnement	32 500.00 €	Total Recettes Fonctionnement	32 500.00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chap 21 Immob. corporelles	6 000.00 €	Chap 001 Solde exécution reporté	6 870.19 €
Chap 27 Autres immob. financières	1 000.00 €	Chap 10 Dotations, fds divers	0.00 €
		Chap 27 Autres immob. financières	129.81 €
Total Dépenses Investissement	7 000.00 €	Total Recettes Investissement	7 000.00 €

Vu le projet de budget primitif 2025,

Entendu l'exposé de Madame la vice-présidente,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- ADOPTE le budget primitif 2025,
- VOTE le budget primitif 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

- **AUTORISE** le président à procéder à des virements de crédits (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections,
- **DONNE MANDAT** au président pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Philippe MOREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 045-214502296-20250409-CCAS2025_003-DE

BUDGET DU C.C.A.S. / BUDGET PRIMITIF 2025

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte – Présentation de la Commune

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 606 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2025). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

II/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement

ANNEE 2023		ANNEE 2024	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Résultat (sans N-1)		Résultat (sans N-1)	
RF	18 929.81 €	RF	18 677.00 €
DF	6 757.26 €	DF	19 890.34 €
Résultat	12 172.55 €	Résultat	-1 213.34 €
Résultat (avec N-1)		Résultat (avec N-1)	
RF	23 872.30 €	RF	33 792.04 €
DF	6 757.26 €	DF	19 890.34 €
Résultat	17 115.04 €	Résultat	13 901.70 €
Affectation 2024		Affectation 2025	
002 excédent reporté	15 115.04 €	002 excédent reporté	13 901.70 €
1068	2 000.00 €	1068	0.00 €

Compte-tenu de l'absence de besoin de la section d'investissement, le résultat 2024 est intégralement conservé en recettes de fonctionnement 2025 (13 901.70 €).

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2024	BP 2025	Chapitres budgétaires	BP 2024	BP 2025
011- Charges de gestion	12 500.00 €	12 500.00 €	70- Produits des services	0.00 €	300.00 €
65- Autres charges de gestion	21 000.00 €	20 000.00 €	74- Dotations, subventions	18 000.00 €	18 000.00 €
			75- Autres produits de gestion	384.96 €	298.30 €
			77- Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
			002- Résultat de fonctionnement reporté	15 115.04 €	13 901.70 €
Total Dépenses	33 500.00 €	32 500.00 €	Total Recettes	33 500.00 €	32 500.00 €

Le budget primitif 2025 a été construit en prenant en compte les actions déterminées par le conseil d'administration du C.C.A.S. Ainsi les **dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à 32 500 €** et comprennent :

- Repas annuel des aînés : 7 000 €
- Colis aux résidents nogentais en maison de retraite : 900 €
- Secours d'urgence (épicerie sociale et bons alimentaires) : 3 000 €
- Aide au chauffage : 6 650 €
- Pass'Permis : 1 000 €
- Aide à l'apprentissage du secourisme : 600 €
- Participation annuelle du CCAS au FUL du Département du Loiret : 5 000 €

D'autres actions sont prévues au budget primitif, comme la prise en charge de l'installation de la téléalarme, ou l'aide financière aux voyages scolaires.

En plus du résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 13 901.70 €, les actions du CCAS sont financées par les **recettes prévisionnelles** qui comprennent la subvention du budget principal à hauteur de 18 000 €, des produits des services d'un montant de 300 €, et des produits divers de gestion courante d'un montant de 298.30 €.

Section d'Investissement

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP 2024	BP 2025	Chapitres budgétaires	BP 2024	BP 2025
21- Immobilisations corporelles	6 000.00 €	6 000.00 €	10- Dotations, fonds diverses et réserves	2 000.00 €	0.00 €
27- Autres immobilisations financières	1 070.19 €	1 000.00 €	27- Autres immobilisations financières	500.00 €	129.81 €
001- Solde d'exécution	0.00 €	0.00 €	001- Solde d'exécution reporté	4 570.19 €	6 870.19 €
Total Dépenses	7 070.19 €	7 000.00 €	Total Recettes	7 070.19 €	7 000.00 €

Les **dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à 7 000.00 €** et prévoient des enveloppes budgétaires pour :

- Attribution éventuelle d'un prêt social : 1 000.00 €
- Acquisition de matériel (renouvellement du minibus ou acquisition d'un ordinateur) : 6 000 €

En dehors du solde d'exécution reporté d'un montant de 6 870.19 €, les **recettes prévisionnelles** prévoient uniquement la fin du remboursement d'un prêt social pour 129.81 €.

III/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes ad

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Excédent de fonctionnement reporté N-1	10 705.07 €	4 942.49 €	15 115.04 €
Recettes réelles de fonctionnement	17 090.74 €	18 929.81 €	18 677.00 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	27 795.61 €	23 872.30 €	33 792.04 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 853.32 €	6 757.26 €	19 890.34 €
Marge brute ou épargne de gestion	4 942.49 €	17 115.04 €	13 901.70 €
Frais financier DF chapitre 66	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Épargne brute	4 942.49 €	17 115.04 €	13 901.70 €
Capital de la dette DI chapitre 16	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Épargne nette	4 942.49 €	17 115.04 €	13 901.70 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

IV/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le C.C.A.S. n'a pas contracté d'emprunt.

V/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	12.47
Recettes réelles de fonctionnement / population	7.14
Encours de dette / population	0.00
Dépenses d'équipement brut / population	2.30
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.00 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	174.75 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32.26 %

VII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Le C.C.A.S. n'a pas d'effectif propre.

Pour rappel, les effectifs de la Commune sont les suivants :

Emplois permanents au 1^{er} janvier 2025

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,51	6,51	3,71	0	3,71
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 045-214502296-20250409-CCAS2025_003-DE



Filière technique		10	4,44	14,44			
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1			
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1			
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	0,84	0	0,84
Adjoint technique	C	6	3,60	9,60	8,40	0	8,40
Filière sociale		2	0,51	2,51	1	0	1
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	1	0	1
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,86	1,86	0,86	0	0,86
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,86	0,86	0,86	0	0,86
Filière police		2	0	2	1	0	1
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	1	0	1
Total général		21	8.32	29.32	18,81	0	18,81

Agents non titulaires au 1^{er} janvier 2025

Sur emplois non permanents

	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.66	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.44	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques